



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 64927

## Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions de départ choquantes de l'ancien président d'une grande société française de distribution, remercié en février dernier par ses actionnaires pour ses mauvais résultats. Le complément de retraite de 29 millions d'euros, en sus des 5 millions déjà perçus par l'ancien PDG de Carrefour, constitue une véritable provocation pour des millions de salariés français qui vivent dans la précarité et sous la pression des délocalisations et du chômage. Certes, les entreprises françaises ont besoin de dirigeants de qualité, capables de faire face à la concurrence internationale dans un marché de plus en plus ouvert. Il est donc normal qu'un groupe consacre un budget important à la rémunération des dirigeants, dès lors que ces derniers sont un atout pour la stabilité et les performances de l'entreprise. Mais à l'heure où l'on entend développer la participation, c'est-à-dire accorder aux salariés des primes en fonction des bons résultats de l'entreprise alors qu'ils risquent le licenciement de masse en cas de difficultés, la « prime à l'échec » accordée sous forme d'indemnités de départ mirobolantes aux patrons démis de leurs fonctions pour avoir échoué dans leur mission, pour leur incompétence, ou encore pour leur folie des grandeurs, met en péril le contrat social qui fonde notre société. Ces pratiques sont des dérives malsaines contre lesquelles il convient de légiférer de manière urgente pour garder notre modèle social. Il lui demande s'il entend étudier des mesures appropriées pour mettre un terme à de telles pratiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64927

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4909